

Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal

Étude du préavis N° 03/2017
Budget de l'exercice 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

MM.	Christian Gränicher	Denens, Président-rapporteur
	Reto Dorta	Tolochenaz
	Philippe Henriod	Vufflens-le-Château
	Christian Perret-Gentil	Vaux-sur-Morges
	Joseph Weissen	Morges

Finances

Les charges du poste des finances sont en baisse de 16.2%, soit CHF 433'900.-- contre CHF 518'000.-- en 2017, Cette baisse s'explique par des baisses des intérêts sur des comptes de crédit ainsi que d'un amortissement de la STEP inférieur de CHF 71'200.-- et à hauteur de CHF 378'900.-- au lieu de 450'100.-- en 2017.

Exploitation

Le coût global d'exploitation s'élève à CHF 3'204'400.-- contre CHF 3'251'800.-- en 2017, soit une baisse de 1.5%. Pour la station d'épuration elle-même, une baisse de 5.0% est à signaler. Elle montre une baisse sur l'entretien et les réparations. Nouveauté au budget, la STEP de Colombier – Cottens a mandaté l'ERM pour la gestion de leur STEP par le personnel de l'ERM à hauteur de CHF 36'000.-- par année.

Les charges clarificateur et stations de relèvement ont augmenté de CHF 53'700.--. Cette augmentation est principalement due à l'entretien des équipements de la station de la Combaz et de la station en Vorzy.

Investissements

A titre indicatif, le budget examiné comprend également un projet d'intention sur les investissements de la période 2018 – 2022. Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus pour 2018 s'élève à CHF 2'070'000.--.

Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-facture du budget qui lui a été soumis. En conséquence, la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2018 tel que présenté dans le préavis N° 03/2017, en votant les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 03/2017 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2018 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur

Christian Gränicher

Denens, le 4 septembre 2017